



## CAHIER DES CHARGES

### FOURNITURE DE MATERIEL INFORMATIQUE POUR LES SERVICES DU PARC NATIONAL DES PYRENEES

#### **ARTICLE 1 :                   DEFINITION DU PROJET**

Dans la continuité de ses missions, le Parc National des Pyrénées, établissement public national, développe une forte politique d'informatisation de ses services tant au siège que dans les secteurs et vallées des Pyrénées.

Cette politique vise à rendre plus efficace l'administration du Parc National des Pyrénées, à favoriser les échanges de données et d'informations, en interne mais également vis-à-vis de ses partenaires extérieurs, et à développer des outils de gestion plus efficaces.

Elle s'appuie sur :

- la recherche d'une cohérence des équipements,
- une gestion, en parc, des matériels informatiques,
- la définition de normes informatiques qui sont imposées à l'ensemble des services,
- l'utilisation de logiciels faisant systématiquement l'objet d'une licence et d'une déclaration.

La cellule informatique du secrétariat général du Parc National des Pyrénées a en charge la définition et le respect de ces critères.

Elle gère également le déploiement et l'exploitation des matériels.

La présente consultation a pour objet d'équiper, au titre de l'année 2023 les services du Parc national des Pyrénées en matériel informatique et logiciels et d'assurer le renouvellement des matériels déjà en fonctionnement.

**ARTICLE 2 :****DESCRIPTION TECHNIQUE**

Les besoins en matériels informatiques, au titre de l'année 2023, sont les suivants :

<b>Type de matériel (configuration <u>minimale</u>)</b>	<b>Nombre</b>	<b>Marque et/ou modèle souhaité</b>
<b>Micro-ordinateur portable</b> Micro-processeur Intel® Core i7 Windows 11 pro Ram : 16 Go mini ( <i>avec option pour 32 Go</i> ) Disque dur SSD : 512 Go minimum Carte réseau Ethernet Gigabit 4 G intégré Port HDMI Moniteur 13 pouces Garantie 3 ans sur site Réplicateur de ports	<b>10</b>	Dynabook Portege X30 L
<b>Câble alimentation Dynabook Portege X30L (Secteur/USB-C)</b>	<b>2</b>	
<b>Micro-ordinateur de bureau</b> Micro-processeur Intel® Core i7 Windows 11 pro Ram : 32 Go Disque dur SSD 512 Go minimum Carte réseau Ethernet Gigabit- Contrôleur réseau gigabit Port VGA ou DVI <b>et</b> HDMI Si DP, rajouter adaptateur DP/HDMI Garantie 3 ans sur site	<b>10</b>	Fujitsu
<b>Micro-ordinateur de type « serveur »</b> Micro-processeur Intel® Core i7 Windows 11 pro Ram : 128 Go DEUX Disques dur SSD 512 Go ou UN disque dur SSD 1To Carte réseau Ethernet Gigabit- Contrôleur réseau gigabit Carte graphique ( <i>pour Adobe Premiere et InDesign</i> ) Garantie 5 ans sur site	<b>2</b>	
<b>Switch raquable 19pouces – 48 ports gigabit</b>	<b>3</b>	
<b>Clavier USB</b>	<b>5</b>	
<b>Casque avec micro USB, qualité supérieure.</b>	<b>5</b>	
<b>Disque Dur externe USB 2,5 pouces – 1 To</b>	<b>10</b>	
<b>Disque Dur externe USB– 8 To</b>	<b>5</b>	
<b>Moniteur 22 pouces réglable en hauteur</b> Port VGA - Port DP – Port HDMI	<b>10</b>	Iiyama
<b>Sacoche pour PC portable 13,3 pouces</b>	<b>8</b>	

### **ARTICLE 3 :                    PROPOSITION FINANCIERE & TECHNIQUE**

Tous les postes ci-dessus, seront chiffrés avec mention de la valeur unitaire et de la valeur total, poste par poste, en valeur hors taxes et toutes taxes comprises :

Si l'organisme qui répond à la présente consultation n'est pas assujetti à la taxe sur la valeur ajoutée, il fournira une attestation rédigée par les services fiscaux compétents mentionnant l'article du code général des impôts justifiant de l'exemption. Cette attestation sera jointe à la réponse à la présente consultation.

Chaque poste fera l'objet d'un devis détaillé permettant d'identifier, pour chacun des produits, le prix unitaire hors taxes et toutes taxes comprises, la marque, les détails techniques et la quantité.

Une éventuelle remise commerciale sera spécifiée (*pourcentage, montant hors taxes et toutes taxes comprises*) pour chaque poste ou sur la globalité du devis. Les éléments techniques suivants seront également précisés :

- délais de fourniture,
- validité de l'offre,
- garantie de chacun des produits (*durée*),
- contenu et délais d'intervention en cas de garantie sur site,
- etc

### **ARTICLE 4 :                    CRITERES DE SELECTION DES OFFRES**

Les offres seront examinées et classées en fonction des critères suivants :

- conformité de l'offre aux dispositions du présent cahier des charges,
- qualité des matériels et des produits proposés,
- Documentation de chaque produit
- références professionnelles qualitatives de l'entreprise,
- prix, hors taxes et toutes taxes comprises, de chacun des matériels et de l'ensemble.

Il n'y pas de hiérarchie entre les critères. Le rapport qualité de l'offre, références, service après vente et prix sera privilégié. La commande sera attribuée après mise en concurrence entre les différents prestataires ayant déposé une offre.

### **ARTICLE 5 :                    DATE DE MISE A DISPOSITION ET LIVRAISON**

Les matériels et produits devront être livrés au siège du Parc National des Pyrénées sis villa Fould - 2, rue du IV septembre à Tarbes (65000). Cette remise fera l'objet d'un procès verbal signé par les deux parties. La livraison se fait sur un site de plein pied et est à la charge du transporteur mandaté par l'entreprise retenue.

La livraison des matériels s'effectue au plus tard quatre semaines après l'envoi du bon de commande.

## **ARTICLE 6 :**

## **RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES**

Des informations techniques complémentaires peuvent être obtenues au siège du Parc National des Pyrénées auprès de :

M. Pierre Yves BARDOU  
Parc national des Pyrénées  
Secrétariat général – service informatique  
2, rue du IV septembre  
65007 TARBES CEDEX  
Tél. : 05 62 54 16 66  
[pierre-yves.bardou@pyrenees-parcnational.fr](mailto:pierre-yves.bardou@pyrenees-parcnational.fr)  
Web : [www.pyrenees-parcnational.fr](http://www.pyrenees-parcnational.fr)

M. Yves HAURE  
Secrétaire général du Parc national des Pyrénées  
2, rue du IV septembre  
65007 TARBES CEDEX  
Tél. : 05 62 54 16 4  
[yves.haure@pyrenees-parcnational.fr](mailto:yves.haure@pyrenees-parcnational.fr)  
Web : [www.pyrenees-parcnational.fr](http://www.pyrenees-parcnational.fr)

## **ARTICLE 7 :**

## **ENVOI DES PROPOSITIONS**

Les propositions sont à adresser à :

Madame la Directrice du Parc National des Pyrénées  
Parc national des Pyrénées  
2, rue du IV septembre  
65007 TARBES CEDEX

Les propositions sont formulées obligatoirement par écrit (par voie postale ou par mail), avant **vendredi 28 avril 2023 à 12 heures** quel que soit le mode de transmission, et doivent comporter :

1. un devis rédigé conformément aux prescriptions du chapitre 2,
2. une documentation sur tous les matériels faisant l'objet de la présente consultation,
3. une copie du présent cahier des charges approuvée et paraphée par le prestataire,
4. une attestation, signée par les services fiscaux, de non assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée si l'organisme ne facture pas de taxe sur la valeur ajoutée,
5. un document faisant apparaître le numéro SIRET ou SIREN,
6. les statuts ou la raison juridique du prestataire candidat,
7. une liste de référence ou de référents,

**ARTICLE 8 :**

**MODALITES D'EXECUTION**

Toute proposition complète, reçue dans les délais, sera examinée et fera l'objet d'une réponse écrite positive ou négative.

Les propositions incomplètes (*cf. chapitre 7*) seront retournées.

Le ou les prestataires retenus se verront proposer un bon de commande qui sera signée par Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées.

Il reprendra notamment les dispositions indiquées dans le présent cahier des charges et fixera par ailleurs toutes les dispositions financières et administratives règlementaires.

L'exécution de la commande relève de la comptabilité publique.

Ce bon de commande donnera lieu à un paiement final après constatation du service fait. Il n'est pas prévu et possible de verser un acompte à la commande. Les paiements se font, à exercice fait conformément aux règles de la comptabilité publique. Le mode de règlement choisi par le Parc National des Pyrénées est le virement administratif dans les termes fixés par le décret n°2002 – 231 du 21 février 2002. L'unité monétaire est l'€.



## PRESENTATION DU PARC NATIONAL DES PYRENEES

Créé en 1967, le Parc National des Pyrénées est l'un des sept parcs nationaux français.

Ses 457 kms<sup>2</sup> s'étendent sur les deux départements des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques. Du côté espagnol lui répond le Parc National d'Ordesa et du Mont Perdu.

Il comprend des sites prestigieux : Pic du Midi d'Ossau, Balaitous, Pont d'Espagne, Vignemale, cascades de Cauterets, Cirque de Gavarnie, Cirque de Troumouse, des forêts, des glaciers...

Nul n'habite en permanence cette zone de haute montagne. Le pastoralisme y est cependant très présent en été et on peut rencontrer les bergers dans leurs cabanes fabriquant le fromage ou surveillant leurs troupeaux dans les estives. Les gardiens de refuge, de juin à septembre, vivent également de façon saisonnière dans le parc national.

Isards, grands rapaces - vautours fauves, aigles royaux et gypaètes barbus -, mais aussi marmottes et lagopèdes, y vivent en liberté. La flore pyrénéenne est très originale : lis des Pyrénées, valériane, asphodèle, ramonde, chardon bleu...

Dans le Parc National des Pyrénées, faune et flore sont intégralement protégées : pas de chiens, pas de fusils, pas de camping, pas de cueillette.  
Juste le bonheur de fouler un monde à part avec respect et émotion.

Les possibilités de découvrir le Parc National des Pyrénées sont multiples : randonner sur les sentiers de refuge en refuge, découvrir une vallée avec des itinéraires à la journée à partir d'un hébergement fixe ou encore participer à des sorties encadrées par les gardes moniteurs du parc ou les accompagnateurs sur des thèmes choisis : ornithologie, botanique, géologie...

Sur place, dans chaque vallée, les "*maisons du Parc*" proposent accueil et information grâce à des expositions, des films, des publications...